



# Le Petit Pavillon Bleu



Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen

Bureau du Port – Square du Général Masson – 44500 LA BAULE

Tel : 02 40 62 02 13 – E-mail : [contact@appbp.fr](mailto:contact@appbp.fr) – site web : <http://appbp.fr/>

APPBP

Membre de l'UNAN

Exemplaire N°37 Octobre 2011 – Adressé aux utilisateurs du Port

Comité de rédaction : JP MAURICE, JP SANTINI, JC BOISADAM, J-CI VAUZELLE, Ch AVIGNON et G. VAUCLIN

## EDITO DU PRESIDENT

La saison de plaisance 2011 est maintenant derrière nous, c'est aussi le moment de dresser le bilan de nos sorties en mer.

Nous avons eu le très grand plaisir d'accueillir lors de nos permanences du samedi de très nombreux adhérents de notre association heureux de parler de leur passion mais aussi, de façon plus pragmatique, de nous faire part de leurs préoccupations d'utilisateurs du port de la Baule – le Pouliguen. D'une certaine manière, nous rappelons que le rôle de notre association est avant tout de représenter et de défendre les intérêts des plaisanciers qui ont choisi d'adhérer à l'A.P.P.B.P. face à un gestionnaire qui semble de moins en moins soucieux de respecter des droits d'utilisateurs que nous payons pourtant de plus en plus chers à travers des redevances qui ne cessent d'augmenter dans des proportions très supérieures à celles de nos propres revenus.

En effet la dégradation du service rendu est notable en particulier en ce qui concerne les hauteurs d'eau dans les trois bassins. Les promesses n'ont pas été tenues et, à deux ans du dragage suivant, nos bateaux talonnaient déjà. Pourtant les plaisanciers payent 89 % de l'addition trop lourde du dragage qui représentera en 2012 70% du montant de vos redevances augmentées de **3,5%**.

Dans ce contexte qui s'aggrave d'année en année nous devons nous montrer solidaires et nous avons besoin de chacun d'entre vous pour nous soutenir dans notre action de défense.

En 2013, le mandat de gestion du plan d'eau confié à la C.C.I. par le S.I.V.U. viendra à échéance : souhaitons que le prochain gestionnaire (il y en a d'autres que nous connaissons et dont nous apprécions les services dans nos escales) qui sera retenu se montrera à l'écoute des plaisanciers et sensibles aux réalités économiques auxquelles nous sommes tous confrontés.

Maritimentement vôtre,

Jean-Pierre Santini

## COCKTAIL DU 30 JUILLET

Samedi 30 juillet 2011, il est 18H30, il fait beau dans les jardins de la Villa Mortureux sous les fenêtres de notre capitainerie.

Tout est prêt : le buffet est en place, les verres sont prêts à être remplis (puis à être vidés !), Charley notre chanteur a déjà accordé sa guitare et réglé sa sono, les membres de votre conseil d'administration sont là pour vous recevoir.



Serez-vous nombreux ?

Et bien oui. Très rapidement vous êtes arrivés. Vous avez profité de tout ce que nous avons préparés : musique, buffet, boissons. Et surtout par petits groupes, répartis sur la terrasse, les conversations et bavardages allaient bon train. La convivialité était au rendez-vous.

Nous n'avons pas vu le temps passé et ce n'est que très longtemps après le coucher du soleil (sommptueux comme il se doit pour une fête bien organisée) que Charley a terminé, très applaudi, son concert.

Il a fallu se séparer. Nous étions 140... à profiter de cette belle soirée.

Et encore merci de votre participation.

Comme les années précédentes, toutes les boissons ont été offertes par notre partenaire Sébastien DABIN, viticulteur

Commandes possibles tout au long de l'année.



## SOMMAIRE

**Page 2** Conseil portuaire octobre 2011

**Page 4** Règlementation pêche

**Page 5** Démonstration SNSM

**Page 5** Le mot de l'assureur

**Page 6** Les brèves

## ASSURANCES MADER

Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau  
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER  
Boulevard de la République Immeuble le challenge  
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Cax 1 - France  
info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 64 80

## CONSEIL PORTUAIRE DU 17 OCTOBRE 2011

### 1-APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE

Dans ce compte-rendu, nous avons fait des remarques sur le projet de règlement d'exploitation Plaisanciers et notamment sur les listes d'attente .

Mr LAINE avait demandé que le tarif journalier de la cale de mise à l'eau de 15 Euros soit réduit.

Un point avait été fait sur les travaux de dragage et de confortement des berges.

### 2-COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Présenté par Mr METAIREAU qui fait état de la bonne santé financière du SIVU et des recettes d'investissements pour les travaux futurs à réaliser.

### 3-BUDGET PRIMITIF 2011 (SIVU)

Les recettes comblent largement les dépenses.

### 4-POINT SUR LES TRAVAUX RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS (SIVU)

Présenté par Mr DORE :

Aménagement de l'espace Champsavin : réceptionné.

Mise en place de protections cathodiques : Les protections non réalisées seront exécutées lors de la campagne de dragage 2012/2013.

Mise aux normes des perrés et de la station de carburant au square Masson : A terminer à partir du 17 Octobre.

Etude de rehaussement des berges. La procédure est longue. Mr METAIREAU ne veut pas engager les travaux tant que les subventions ne sont pas obtenues. Objectif travaux : 1ère tranche en 2013. On risque entretemps un nouveau sinistre, mais l'inertie administrative n'est pas maîtrisable.

Cale quai des Salinières : Objectif travaux 2012.

Réfection du garde-corps pour le quai du Pouliguen : Intervention prévue courant Octobre 2011.

Mise en place fin Octobre d'un capteur radar de niveau et d'échelles limnimétriques sous le pont du Pouliguen.

### 5-BUDGET EXECUTE 2010 (CCI)

La CCI fait remarquer que 70% du budget est consacré aux travaux de dragage.

### 6-BUDGET PRIMITIF 2011 (CCI) RAS

### 7-BUDGET RECTIFICATIF 2011 (CCI)

A notre question :Est-ce que l'écart entre la production vendue sur le budget rectificatif 2011 (1.225.525 €) et le budget exécuté 2010 (1.194.822 €) soit 30.703 € corres-

pond à l'augmentation des cotisations ?

Il nous a été répondu : oui, mais cela regroupe aussi d'autres services.

A notre question : Vous nous demandez d'approuver les budgets 2010 et 2011 mais quel est le budget prévisionnel 2012 ?

Il nous a été répondu : D'après nos statuts le budget de l'année future est présenté à la fin du premier trimestre de l'année future.

### 8-POINT SUR LES TRAVAUX RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS (CCI)

Points abordés aux rubriques 5-6 et 7 .

### 9-DRAGAGE DU PORT – ARRETE FIXANT L'AUTORISATION

Le rejet en mer se fera à 1 Km. de la pointe de Penchâteau ( Coordonnées 47°15 nord et 2°25 ouest ) par l'intermédiaire d'une conduite de 4 Km. de long alimentée par une drague aspiratrice. Le volume estimé est de 80.000 m3 tous les 4 ans et le dragage est réalisé sur une période de 6 mois ( du 15 Octobre au 15 Avril ). Le rejet en continu est autorisé dans des plages horaires déterminées ( pleine mer – 3 heures et pleine mer + 3 heures ).

**Rechargement des plages** : La valorisation des sédiments sableux du bassin aval est réalisée annuellement par dragage mécanique ( pelle ). Ce sable est entreposé sur le plage Benoît et Monsieur Métaireau s'est engagé à le faire transporter pour recharger les zones déficitaires des plages de la baie. Cette valorisation concerne environ 2.000 m3/an de sédiments sableux. Exécution en Février – Mars.

**Remise en suspension** : Entre deux opérations de dragages hydrauliques et pour permettre de retrouver les capacités nautiques et d'accueillir des navires de tirant d'eau d'environ 1,20 m., des opérations ponctuelles de dragage sont réalisées par la pratique de « chasses artificielles ». Les volumes concernés sont d'environ 2.000 m3 par an. Nous avons fait remarquer que, actuellement, dans la majorité des cas nos bateaux échouaient dès que les basses mers avaient un coefficient élevé ; pourtant nous sommes à plus d'un an du dragage.

Nous avons signalé la multitude et le montant des études. Il nous a été répondu par le S.I.V.U. et la C.C.I. que ces études étaient imposées par les règlements et de nombreux organismes dont la police de l'eau (S.P.E.). Ces études ont contribué à améliorer les plages horaire du dragage.

### 10-DRAGAGE DU PORT – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE (C.C.I.)

Le dossier de consultation des entreprises et le cahier des charges techniques particulières n'amènent pas



Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP

**LA MOUETTE** création impression  
Pays de Loire et Sud Bretagne

Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

www.lamouettecommunication.com

d'observations de notre part, si ce n'est que nous insistons pour que la consultation soit large et européenne et non pas dévolue à un nombre très restreint d'entreprises dont ARMOR.

### 11-TARIFICATION PORTUAIRE POUR L'ANNEE 2012

L'augmentation du tarif proposée par la C.C.I. est de 4,5%. **Nous sommes unanimes à déclarer que c'est inacceptable avec comme arguments :**

L'inflation officielle pour 2011 est de 2,2 %.

La majorité des plaisanciers sont des retraités dont les pensions n'ont pas été augmentées.

La C.C.I nous rappelle qu'à la suite d'un accord passé en 2009, l'augmentation des tarifs avait été déterminé à 3,5% par an pour assurer les fonds de réserve pour le dragage et que c'est l'indice TP06 (indice des travaux publics) qui est pris en compte pour calculer l'augmentation de tarif.

Ainsi, la tarification ne tient pas compte d'un budget présenté par la C.C.I. de l'inflation, du service qui n'est pas assuré puisque beaucoup de bateaux échouent à fortes marées basses, enfin, du fait que les résultats de l'appel d'offres peuvent nous être favorables financièrement.

Nous avons négocié et obtenu difficilement 3,5% au lieu de 4,5% proposés.

L'intransigeance du C.C.I. se manifeste notamment dans le tarif journalier de la cale d'accès au plan d'eau maintenu à 15€ malgré la demande de réduction faite par Monsieur Lainé en séance et lors du dernier conseil portuaire (valable uniquement aux non locataires à l'année).

### 12-REGLEMENT DE POLICE ( C.C.I. )

Pas d'observations particulières. Le règlement est un copier-coller du règlement du port de Piriac géré par la C.C.I. Exception :

Article 15 – Surveillance du bateau par le propriétaire ou la personne qui en a la charge. Nous faisons état de quelques épaves amarrées dans le port et notamment d'un voilier complètement laissé à l'abandon. Le capitaine du port nous signale que le propriétaire est actuellement malade, paie ses redevances et compte revenir. Devant la compassion générale, nous demandons que la personne soit contactée pour lui demander de payer à ses frais le maintien en bon état d'entretien de son bateau, tel que stipulé dans l'article 15.

### 13-REGLEMENT D'EXPLOITATION

Le projet de règlement d'exploitation du port présenté

par la C.C.I. lors du dernier conseil portuaire, avait amené beaucoup d'observations de notre part. Une partie de ces observations est acceptée mais il reste celles liées au problème des listes d'attente.

Il est d'abord constaté, par l'avocat présent, que dans la majorité des ports, il n'y a qu'une seule liste d'attente.

A partir de cette observation, il n'est plus question de porter atteinte au principe d'égalité de traitement des usagers du service public portuaire comme le faisait justifier le C.C.I., puisque deux listes sont proposées.

Cependant la CCI refuse de divulguer les noms des listes d'attente. Il est décidé de faire un essai d'une solution avec 2 listes d'attente (une interne et une externe) en alternant d'une année sur l'autre.

A notre demande nous commencerons par une liste interne constituée par des plaisanciers possédant déjà un bateau dans le port, mais voulant changer soit de bassin, soit de bateau de taille différente. Dans tous les cas, toute demande de changement doit se faire par courrier adressé au gestionnaire du port.

Le capitaine du port indique 98 mouvements de place en 2010 dont 13 dans l'avant-port.

La liste d'attente fait état de 303 inscrits au 01/01/2011 avec l'inscription la plus ancienne remontant à 2003.

En 2010, 411 bateaux ont utilisé la cale de carénage F.X LEBLANC, 74 celle des SALINIERES et 280 celle de MOREAU-DESFARGE ( au 31/08/2010).

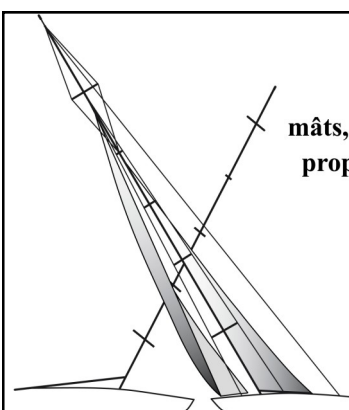
Le représentant du comité local des pêches nous informe que le comité risque d'être déplacé en Vendée et que sur les cinq bateaux de pêche du port, il risque d'y avoir des défections annuelles pour se retrouver à zéro pêcheur dans les 4 à 5 ans à venir. Il alerte fortement les deux maires présents à cet égard et leur demande de trouver des solutions : bateaux mixtes de pêche-promenade, bateaux orientés vers le tourisme marin pour mettre en valeur nos côtes et nos belles îles (Hœdic- Houat- Belle-Ile- Noirmoutier- Yeu).

### QUESTIONS DIVERSES

La C.C.I soumet le projet d'un professionnel qui souhaite proposer des promenades pour handicapés sur un bateau de 9,80 m, type RHEA pouvant transporter 6 personnes. Il stationnerait en bout de ponton G.

Accord est donné sur ce projet avec la remarque de veiller à la conformité de l'accès handicapés.

Pour information, ce bateau n'est pas en liste d'attente.



# S.F GREEMENT

mâts, bômes, tangons, bout-dehors, câbles, sertissage, matelotage, accastillage, matage, dématage  
propulseurs d'étrave, guindeaux, instrumentation, confort à bord, équipements, propulsion

*Les Sables d'Olonne - Ile de Noirmoutier - Piriac sur Mer*

Tél : 09 64 38 23 42 - 06 87 23 57 56

Fax : 02 51 39 64 52

rue de l'estacade 85630 Barbâtre - sf.greement@free.fr

**WWW.SF-GREEMENT.FR**

## REGLEMENTATION PECHE

Référence : L'arrêté du 17 mai 2001 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir est applicable. Il peut être consulté, en ligne:

En résumé, cet arrêté pris pour l'application de la "Charte pour une pêche maritime de loisir éco responsable" signée en juillet 2010, par, *entre autres*, les 5 fédérations représentatives de la pêche de plaisance, a principalement pour objet de faciliter la lutte contre la vente et l'achat, déjà interdits, de produits résultants de cette pêche et représentant une valeur commerciale significative.

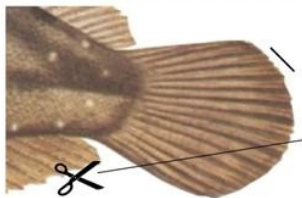
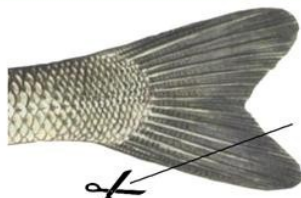

Pour cela, les espèces citées par l'annexe de l'arrêté et rappelées ci-après doivent être signalées et repérables par l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale selon le schéma ci-après et dans les conditions suivantes qu'il définit :

- ⇒ dès la mise à bord, *sauf pour les spécimens qui sont conservés vivants à bord avant d'être relâchés*
- ⇒ dès que les pêcheurs sous-marins ont rejoint la côte pour ceux pratiquant à partir du rivage ;
- ⇒ dès la capture pour les pêcheurs à la ligne pratiquant depuis le rivage.

NOTA :Hormis l'opération de marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson ;

Tout manquement aux présentes dispositions, notamment en ce qui concerne le marquage, peut donner lieu, indépendamment des sanctions pénales susceptibles d'être prononcées, à l'application d'une sanction administrative prise conformément à [l'article L. 946-1](#) et [L. 946-4](#) du code rural et de la pêche maritime ou à des mesures conservatoires prises conformément à [l'article L. 943-1](#) du même code.

Le maquereau qui a une valeur marchande très relative, a pourtant été inclus à la liste des produits pêchés devant être marqués, contre l'avis unanime des 5 fédérations susmentionnées ;

Caudale arrondie	Caudale bifide inférieure	Crustacés	
<i>Le marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille de l'espèce pêchée</i>			
			
Espèces devant faire l'objet d'un marquage obligatoire			
Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
<b>Bar/loup</b> Bonite Cabillaud Corb Denti Dorade coryphène <b>Dorade royale</b> Espadon Espadon voilier <b>Homard</b> <b>Langouste</b> <b>Lieu jaune</b>	Dicentrarchus labrax Sarda sarda Gadus morhua Sciaena umbra Dentex dentex Coryphaena hippurus Sparus aurata Xiphias gladius Istiophorus platypterus Homarus gammarus Palinurus elephas Pollachius pollachius	Lieu noir <b>Maigre</b> Makaïre bleu <b>Maquereau</b> Marlin bleu Pagre Rascasse rouge Sar commun <b>Sole</b> Thazard/job <b>Thon jaune</b> Voilier de l'Atlantique	Pollachius virens Argyrosomus regius Makaira nigricans <b>Scomber scombrus</b> Makaira mazara Pagrus pagrus Scorpaena scrofa Diplodus sargus sargus Solea solea Acanthocybium solandri Thunnus albacares Istiophorus albicans

ALPE - JUN 04 - JUN 2011



Magasin d'accastillage

Route de Guérande (près de la Gare SNCV) B.P. 60 - 44510 LE POUILLIGUEN  
 Tél. 02 40 15 16 16  
 Fax 02 40 15 16 11  
 e-mail : contact@amb-yachting.com  
 Site : amb-yachting.com

JEANNEAU YAMAHA

## crédit maritime atlantique La banque assurance du littoral

Confiez-nous le financement de votre bateau en crédit ou en LOA. Plus d'informations dans votre agence **Crédit Maritime de la Baule**.

**FRAIS DE DOSSIER OFFERTS SUR VOTRE FINANCEMENT\*!**

\* Sous réserve d'acceptation du dossier, voir conditions en agence.

Le **Crédit Maritime Atlantique** vous accueille dans son agence de la Baule

297, Av de Lattre de Tassigny  
44490 LA BAULE  
☎ 02 40 60 96 36



www.creditmaritime-atlantique.fr

### DEMONSTRATION SNSM COTE D'AMOUR

Le samedi 11 juin, l'APPBP avait organisé en partenariat avec la SNSM Cote d'Amour, des démonstration et une formation de tir de fusées ainsi que la mise à l'eau d'un radeau de survie.

Il semble que tous les plaisanciers n'aient pas besoin de cette formation car vu le nombre de participants (3 membres du bureau) il a été décidé d'annuler cette formation et de libérer nos amis de la SNSM qui ont autre chose à faire ! Nous espérons qu'aucun d'entre nous ait à regretter ce manque de formation.

### SNSM

Ils sont 3 500 en France, regroupés dans 200 stations. Dans les Pays de la Loire, 200 sauveteurs appartiennent à une quinzaine de stations, avec des vedettes prêtes à sortir en permanence.

Le bilan ? 8 000 sauvetages effectués chaque année en France, environ 130 rien que pour la station Côte d'Amour. « **L'été, ce sont surtout des interventions en baie de La Baule : une planche à voile à ramener au bord, un catamaran dessalé ou un gamin qui s'est éloigné sur son matelas. L'hiver, il reste une trentaine d'interventions du type plaisancier en difficulté, plus rarement des voies d'eau ou alors, des pannes de moteur**

La première des missions porter secours aux personnes en détresse fait malheureusement trop souvent place à de « **l'assistance aux compétences** ». La SNSM s'inquiète de trop souvent être sollicitée pour un plaisancier qui n'arrive pas à ramener son bateau à bon port, par manque d'expérience ou de connaissances maritimes.

Les sauveteurs usent de pédagogie pour prévenir : « **Si vous voyez quelque chose en mer, il est essentiel de vous rapprocher du Cross (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) par radio. Il faut prendre sur la VHF le canal 16. Là, on tombe sur le centre régulateur, qui envoie les moyens les mieux adaptés.** » Et si l'on est à terre ou avec un portable ? « **Il suffit de faire le 112** ».



### LE MOT DE L'ASSUREUR

Pensez à interroger notre plateforme intranet concernant notre contrat d'assurance « **PRIVILEGE** »

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : **UNAN44** mot de passe : **44**

Nous restons à votre disposition.

\***Laure ALLOCHON (ligne directe) : 05 46 41 97 67**

\***Patrick LE GONIDEC 06 07 21 37 13**

**COMPTOIR DE LA MER**  
La boutique de la Coopérative Maritime

**LE CROISIC**  
Face à la Criée  
Tél. 02 40 15 71 01

**SAINT NAZAIRE**  
4, bd René Coty  
Tél. 02 40 22 21 71

**REMISE 5%**  
aux Adhérents de l'APPBP  
sur présentation de leur carte de membre  
Sauf articles en promotion ou solde.



N'abordez plus vos sorties ou vos vacances en mer, sans une vérification annuelle de votre électricité et électronique marine afin de ne pas les gâcher.

Je me tiens à votre disposition pour tous contrôles ou devis d'installation. Une remise de 10% sur le matériel et 5% sur la main d'œuvre sera octroyée aux membres de l'APPBP sur présentation de leurs carte d'adhérent .

Bonne navigation à tous.

Nordin NABI

## LES BREVES

### SECOURS EN MER : ABANDON DU 1616 PROMOTION DU 112

Le Secrétariat Général de la Mer et la Direction des Affaires Maritimes ont décidé d'arrêter l'utilisation du 16-16 à la suite de la dénonciation par les opérateurs privés de téléphonie mobile, de la convention qui les liait depuis six ans. Ce n'était pas un N° d'urgence et il ne fonctionnait plus convenablement depuis quelque temps. La possibilité d'octroyer un N° propre au secours en mer comme le 15, le 17 ou le 18 est exclue (coût prohibitif et pas de budget). La France est tenue depuis ce début de l'année d'utiliser le 112 comme moyen d'urgence, par une directive européenne. C'est donc dès maintenant que le « 112 » devient le seul N° d'appel pour signaler un évènement en mer d'un téléphone fixe ou portable. Cet appel est GRATUIT. Il va de soi que depuis la mer c'est la VHF qui doit être privilégiée.

**AVIS APPBP / UNAN : Pour votre sécurité, privilégiez la VHF !!!**

### SÉRIEUSE AUGMENTATION DU DAFN (DROIT ANNUEL DE FRANCISATION) EN VUE...

Lors de sa venue à Crozon le jeudi 7 juillet 2011, le Pdt de la République a confirmé que 60 phares sur les 130 français vont passer sous la coupe du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, qui de ce fait verra son budget abondé en conséquence. D'autant qu'il lui a également fixé comme objectif d'acquérir : " 25% du littoral d'ici à 2050".

**Or ce budget était, jusqu'à peu, alimenté pour les 3/4 par le "Droit annuel de francisation et de navigation" (DAFN) des navires de plaisance qui y sont assujettis.**

Est-ce normal qu'il n'y ait comme contributeurs au budget du Conservatoire **que les quelques navigateurs plaisanciers assujettis au DAFN ?**

### BITUMAGE DU QUAI COMMANDANT L'HERMINIER

Suite à la demande de plusieurs plaisanciers se plaignant que le quai n'était pas bitumé, nous avons posé la question au maire du Pouliguen Mr LAINE qui nous a répondu que les travaux seraient entrepris en même temps que les modifications qui seront réalisées suite à la tempête XYNTIA.

## REGISTRE DE RECLAMATIONS

### TRES IMPORTANT

Votre association est à votre disposition pour vous représenter auprès des instances portuaires.

MAIS, nous vous rappelons que le gestionnaire du Port a obligation de mettre à la disposition des plaisanciers (à la capitainerie) un registre des réclamations et nous vous incitons fortement à formuler par écrit vos différentes remarques afin que celles-ci soient connues par le gestionnaire : pour la CCI, si il n'y a pas de réclamation, tout va bien !!.

### PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30. Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13

Email : [contact@appbp.fr](mailto:contact@appbp.fr) Site Web : <http://appbp.fr/>



# LA BAULE NAUTIC

[www.labaulenautic.com](http://www.labaulenautic.com)



BÉNÉTEAU



WHITE SHARK

Fountain Pajot  
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97